



Communiqué de presse

90/23

Montreuil, le 16 octobre 2023

La CGT ne cèdera ni au chantage des pouvoirs publics, ni à la campagne de désinformation d'AXESS

La CGT ne sera pas signataire le 16 octobre de « l'avenant n°1 du 26 septembre 2023 à l'accord n°2019-02 du 29 octobre 2019 visant à installer la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) et à mettre en place une association paritaire pour assurer le financement des instances paritaires du secteur. » proposé par AXESS.

AXESS ayant refusé de différer suffisamment la date de signature, la CGT a décidé de prendre malgré tout le temps nécessaire pour consulter les syndicats du périmètre de la BASS sur l'éventuelle adhésion ou droit d'opposition de la CGT à cet avenant. La consultation se tiendra du mardi 17 octobre au jeudi 26 octobre 12h00. En fonction de la consultation des syndicats, la CGT décidera d'adhérer ou non à l'accord ; si le droit d'opposition est plébiscité, comme préconisé par la délégation des négociateurs, le délai d'opposition courant jusqu'au 30 octobre, la CGT sera forte du soutien de ses adhérents et syndicats concernés pour le porter.

NON, les propositions d'AXESS dans cet avenant ne répondent pas au besoin urgent d'un salaire minimum de branche (à l'embauche pour tou·te·s les salarié·e·s non qualifié·e·s) qui les sorte du SMIC éternel. NON il ne donne pas le « SEGUR/Laforcade » à tou·te·s. NON, leurs propositions ne peuvent pas être mises en place dès demain. NON, les pouvoirs publics n'ont ni défini un budget ni sécurisé un financement à la hauteur, le PLFSS 2024 le confirme par une absence de moyens supplémentaires pour le secteur !

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale porte depuis plusieurs décennies un projet de Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) **de haut niveau** sur le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif. Elle permettrait de rattraper et combler les dégradations salariales et de conditions de travail qui se sont accumulées au fil des années en raison du manque de financements par les pouvoirs publics à la hauteur et de l'immobilisme des employeurs des différentes conventions collectives agréées sur ce secteur. L'enjeu est majeur pour le million de salarié·e·s qui travaille dans le périmètre de la BASS. **L'extension revendiquée par la CGT** représenterait la fin des inégalités et l'obligation pour tous les employeurs d'appliquer les mêmes droits à tou·te·s.

La CGT veut négocier sérieusement, loyalement et sans la pression des pouvoirs publics ou de campagnes de communication mensongères, une convention collective unique et étendue de Haut niveau basée sur des qualifications au cœur des classifications, un impact fort de l'ancienneté dans l'évolution de carrière, l'absence de critères classant subjectifs à la main des supérieurs hiérarchiques, la fin des discriminations portées aux métiers à forte prédominance féminine en comparaison des rémunérations d'autres secteurs.